

PIERRE BAYLE
LA THEORIE MODERNE
DE LA LIBERTE DE CONSCIENCE ET DE LA TOLERANCE

Michel PUECHAVY
Avocat honoraire du Barreau de Paris

Pierre Bayle (1647-1706), est né au Carla, petite bastide du Comté de Foix, au sein d'une famille protestante. La mère, Jeanne de Bruguère était issue de la petite noblesse locale et appartenait à la plus importante famille de la ville. Le père, pasteur originaire de Montauban, lui donna de solides connaissances : latin, grec et littérature (l'enfant lisait couramment Plutarque et était capable de restituer le contenu des *Essais* dans le moindre détail¹). A l'âge de dix neuf ans et assoiffé de lectures, il se rendit à l'Académie protestante de Puylaurens où il suivit des cours de philosophie et lut des livres de controverse. En 1669, il partit pour Toulouse et se convertit au catholicisme. Il y étudia et compléta sa formation au collège des Jésuites. Mais sa conversion ne dura que dix-huit mois². Sa situation de relaps le condamnait à l'exil alors que « réformé peu farouche ou converti peu zélé, il eût pu figurer dans la société lettrée et libertine »³. Bayle se réfugia à Genève en 1670 après avoir quitté Toulouse. Il devint étudiant en théologie, s'initia à l'exégèse et suivit les cours de philosophie cartésienne. Il énonça « déjà sa maxime de garder toujours *une oreille pour l'accusé*. A vingt-quatre ans, sa tolérance est fondée autant qu'elle le sera jamais »⁴. Abandonnant un préceptorat à Coppet, il passa par Rouen et Paris au cours des années 1674 et 1675. Puis, il obtint, après un brillant concours, la chaire de philosophie à l'Académie protestante de Sedan qui, six ans plus tard fut fermée arbitrairement par le pouvoir royal. De nouveau sur la route de l'exil, Pierre Bayle s'installa à Rotterdam et devint professeur de philosophie à l'*Ecole illustre*. Louvois fit arrêter son frère Jacob, alors pasteur au Carla, et le jeta en prison « dans un cachot puant et infect » à Bordeaux où, après cinq mois de détention, il décéda. De 1684 à 1687, Pierre Bayle se consacra à la rédaction des « *Nouvelles de la République des Lettres* ». Il paraissait un fascicule chaque mois comprenant des extraits et un catalogue des livres nouveaux à travers l'Europe où Bayle avait de nombreux correspondants et amis. Cette

¹ Hubert BOST, *Pierre Bayle*, Paris, Fayard, 2006, 684 p., voy. p. 31.

² Entre autres raisons, la philosophie lui avait fait comprendre l'impossibilité de la transsubstantiation. Le culte excessif rendu aux créatures lui paru suspect. Voy. Jean DELVOLVE, *Religion critique et philosophie positive chez Pierre Bayle*, Paris, 1906, 445 p., p. 10.

³ DELVOLVÉ, *op. cit.*, p. 11.

⁴ Charles-Augustin SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires. Tome III*. « Du génie critique, Pierre Bayle », Paris, 1835.

œuvre fut reçue « avec un applaudissement universel » selon son premier biographe, Desmaizeaux⁵.

L'esprit critique et l'indépendance de Pierre Bayle allaient cependant lui attirer les foudres tant du parti catholique que des réfugiés huguenots orthodoxes. Ainsi, le 6 mars 1683, son livre, la *Critique générale de l'histoire du calvinisme du père Maimbourg*, fut lacéré et brûlé en place de Grève à Paris par la main du bourreau. Jurieu, pasteur réfugié et rigoriste, l'accusa d'athéisme devant le consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam, le litige dura des années. En 1693, sa pension et sa charge de professeur lui furent retirées⁶. Pierre Bayle en fut très affecté et, dès lors jusqu'à la fin de sa vie, il se consacra entièrement à la rédaction et la publication de ses œuvres dont le *Dictionnaire historique et critique* grâce à l'aide financière que lui apporta son éditeur et ami, Reinier Leers.

Après sa mort, l'ostracisme dont il était victime ne diminua pas et François-Marie de Marcy, qui publia une *Analyse raisonnée de Bayle ou Abrégé méthodique de ses ouvrages* en fit l'amère expérience. Il fut condamné par le Parlement de Paris en 1755 et passa plusieurs mois à la Bastille. En 1905, l'érection de la statue du philosophe de la cité d'Erasmus à Pamiers entraîna un conflit entre l'Eglise catholique et les hommes politiques anticléricaux⁷.

Philosophe engagé et d'une grande probité (il donnait aux pauvres son superflu), moraliste, journaliste, esprit curieux et érudit, Pierre Bayle eut une importance capitale sur la philosophie européenne des lumières au cours du XVIII^e siècle. Lessing, Kant, Leibniz ont reconnu son importance et Voltaire affirma que c'était « le plus profond dialecticien qui ait jamais écrit ». Dans une lettre, il avança que « tel a été Bayle [aussi vertueux que philosophe], cet esprit si étendu, si sage et si pénétrant, dont les livres, tout diffus qu'ils peuvent être, seront à jamais la bibliothèque des nations. Ses mœurs n'étaient pas moins respectables que son génie. Le désintéressement et l'amour de la paix comme de la vérité étaient son caractère; c'était une âme divine ». Sainte-Beuve, louant son œuvre, pouvait écrire que « tout est dans Bayle mais il faut l'en tirer ».

Pourtant, Pierre Bayle est tombé dans l'oubli au cours du XIX^e siècle et il est encore à ce jour insuffisamment connu, même du public cultivé. Ainsi, lorsque une série d'ouvrages sur les philosophes est proposée aux lecteurs d'un grand quotidien français, aucune mention sur Bayle n'y apparaît bien qu'une page entière du journal fût consacrée à la tolérance chez Locke⁸. Quand un éminent professeur belge rédige un article sur les fondements philosophiques des droits de l'homme, il ne cite même pas le nom de Pierre Bayle⁹. Dans la liste des œuvres de Marcel Raymond, professeur genevois qui fut un spécialiste de la littérature française, diffusée par l'encyclopédie en ligne « Wikipédia »,

⁵ Marcel RAYMOND, *Pierre Bayle*, Fribourg et Paris, 1948, 371 p., voy. p. 352. Sur les *Nouvelles de la République des Lettres*, voy. Louis-Paul BETZ, *Pierre Bayle und die « Nouvelles de la République des Lettres »*, Zurich, 1896, 132 p.

⁶ Bayle était sous la protection d'Adriaan Paets, membre du conseil municipal de Rotterdam, républicain et arminien. Or, en 1693, les Orangistes, soutenus par Jurieu, prennent le pouvoir.

⁷ Voy. Albert CAZES, *Pierre Bayle, sa vie, ses idées, son influence, son œuvre, préfaces de Camille Pelletan et de Deluns-Montaud*, Paris, 1905, 265 p.

⁸ *Le Monde de la philosophie*, Paris, 2008 (Le Monde et Flammarion).

⁹ François RIGAUX, « Les fondements philosophiques des droits de l'homme », *Rev. trim. dr. h.*, 2007, pp. 307-349.

le livre qu'il écrivit en 1948 sur Pierre Bayle n'y figure pas. L'anthologie de textes sur les droits de l'homme réunis lors du bicentenaire de la Révolution française l'ignore complètement¹⁰. Malgré l'existence de deux publications en format de poche, le rayon « philosophie » des librairies en grandes surfaces fait passer, dans l'ordre alphabétique, de Bachelard à de Beauvoir sans qu'on y trouve trace de notre philosophe¹¹. La collection de textes littéraires Lagarde et Michard, que bon nombre de lycéens ont étudiée, ne comprend, dans le livre concernant le XVIII^e siècle, que sept pages consacrées à Pierre Bayle et le *Dictionnaire historique et critique* est traité en une demi-page¹².

Face à cette méconnaissance, Brunetière avait déjà réagi à l'aube du XX^e siècle. « Je ne crois pas qu'il y ait », écrivait-il, « dans toute l'histoire de notre littérature, un exemple plus singulier de l'ingratitude ou de l'injustice de la postérité que celui de Pierre Bayle »¹³. Un auteur pense que si la gloire de Voltaire a pu faire écran à la propre réputation de Bayle d'autres raisons ont pu contribuer à plonger le philosophe dans l'oubli¹⁴.

De son œuvre colossale et complexe qui aborde de nombreux sujets¹⁵, nous évoquerons seulement le développement au fil du temps, de 1682 jusqu'à sa mort, du thème consacré

¹⁰ *Les droits de l'homme*, anthologie composée par Christian BIET, Paris, 1989, Imprimerie nationale, 921 p.

¹¹ En format de poche : Pierre BAYLE, *De la tolérance, Commentaire philosophique*, Paris, Presses Pocket, 1992, Préface et commentaire de Jean-Michel GROS, 435 p. et Pierre BAYLE, *Pensées diverses sur la comète*, Paris, Garnier Flammarion, 2007, présentation par Joyce et Hubert BOST, 610 p.

¹² André LAGARDE et Laurent MICHARD, *XVIII^e siècle, les grands auteurs du programme*, Paris, Bordas, 1960, 416 p., voy. pp. 16-22.

¹³ Ferdinand BRUNETIERE, *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française*, Paris, édition de 1910, p. 111.

¹⁴ Patrick CABANEL, « La faute à Voltaire et le nécessaire révisionnisme historique, la question de l'oubli de Bayle au XIX^e siècle », *Pierre Bayle, citoyen du monde*, Paris, Honoré-Champion, 1999, 379 p., pp. 105-125, voy. p. 107. Sur les rapports entre Voltaire et Bayle, voy. Haydn MASON, « Voltaire devant Bayle », Antony McKENNA et Gianni PAGANINI (Dir.), *Pierre Bayle dans la Républiques des Lettres*, Paris, Honoré-Champion, 2004, 589 p., pp. 443-456. Voltaire s'était rendu aux Pays-Bas en 1722 et avait rencontré Basnage, l'exécuteur testamentaire de Bayle qui lui avait « parlé de ses vertus les larmes aux yeux » (voy. p. 444). « Bayle reste en dépit de tout, modèle, préfiguration à certains égards du mouvement des Lumières. Le cosmopolitisme de la République des Lettres, le rationalisme critique, le champion de la tolérance, l'anti-catholicisme : tout cela ne pouvait que plaire à Voltaire » (voy. p. 454).

¹⁵ Son esprit fourmille d'opinions diverses sur une infinité de sujets, par exemple (sans être exhaustif sur ce point), condamnation de la torture (« il est extrêmement difficile de ne pas mentir lorsqu'on est exposé à la tentation des tourments », *Commentaire Philosophique*, Discours préliminaire, et « On autorise dans le cours de la justice criminelle l'usage de la question ; mais tout le monde ne l'approuve pas, parce que la douleur que l'on fait souffrir à un accusé, l'oblige souvent à s'accuser d'un crime qu'il n'a pas commis et à charger des innocents », *Commentaire philosophique*, 2nde partie, chap. 2, p. 199 (Ed. J.-M. GROS)), critique du nationalisme, de la guerre et de l'absence de fraternité entre les peuples (« il n'y a presque point de vice qui ait plus régné dans le genre humain, que la haine que les hommes se portent les uns aux autres mais aussi dans la joie générale qui transporte les nations lorsqu'elles apprennent que leurs soldats ont fait périr deux cents mille hommes et désolé dix provinces par le fer et par le feu, n'épargnant ni sexe, ni âge, ni condition, de sorte que tout ce qui a pu échapper à leur barbarie, meurt de faim dans les bois et dans les cavernes », *Réponse aux questions d'un provincial*, Seconde partie, ch. 74) ; ceux qui haïssent la paix (« n'étaient-ils pas plutôt de vrais cannibales ? », *Réponse aux questions d'un provincial*, I, chap. 63, p. 615), sur l'égalité des sexes, car il soutient qu'une femme est capable de diriger une église (« il est très faux que par les lois naturelles les hommes doivent toujours conduire les femmes et que les femmes ne doivent jamais conduire les hommes », *Réponse aux questions d'un provincial*, IV, Chap. 12, p. 1038), sur la liberté (« il n'y a rien de plus doux que la liberté, on n'en peut pas dire comme on l'a dit de la guerre, qu'elle n'a d'agréments que pour ceux qui ne la connaissent pas », *Réponse aux questions d'un provincial*, II, chap. 65, p. 626), sur la compassion envers les animaux, alors que Descartes prétendait qu'ils étaient des machines (Les bêtes « sont-

à la liberté de conscience et destiné à fonder une théorie philosophique de la tolérance à vocation universelle.

Il convient toutefois de rappeler que jusqu'à la Révolution française, la religion était omniprésente et alliée au pouvoir séculier. L'intolérance était de rigueur et la liberté d'expression muselée ou inexistante. Le XVII^e siècle était celui de la chasse aux sorcières et toute incartade religieuse hétérodoxe était réprimée¹⁶. Pour un individu indépendant comme Pierre Bayle, il fut particulièrement difficile de pouvoir exposer et diffuser ses idées et, malgré toutes les précautions qu'il avait prises, il fut inquiété jusqu'à la fin de ses jours par ses détracteurs. Afin d'échapper à ses censeurs, tant catholiques que protestants, il fut contraint d'utiliser des astuces qui ont parfois dérouté ses lecteurs. Dans bon nombre d'ouvrages, il dissimula son identité, soit par l'anonymat, soit sous un faux nom. En outre, il affirmait qu'il « faut laisser au lecteur la moitié de ce qu'on veut dire pour le moins et il ne faut pas craindre qu'on ne vous comprenne pas. La malignité du lecteur va souvent plus loin que nous-mêmes. Il faut s'en remettre à elle, c'est plus sûr »¹⁷.

Ainsi, l'annonce de l'édition électronique des œuvres de Pierre Bayle signale que l'on « connaît la difficulté à saisir la cohérence de la pensée de Bayle, qui découle de deux sources très distinctes: d'une part, l'immensité de son œuvre (neuf volumes *in folio* à deux colonnes), qui peut parfois épuiser les lecteurs; d'autre part, sa volonté de brouiller les pistes et de cacher sa pensée audacieuse sous le voile du paradoxe provocateur et du « fidéisme » parfaitement orthodoxe. Il est difficile de saisir la véritable pensée de Bayle, car on soupçonne toujours que ce qu'il dit ici sera contredit là et que sa prise de position sincère est ailleurs... »¹⁸.

Afin de masquer ses hardiesses, Pierre Bayle fait constamment valoir son fidéisme mais il s'agit d'une « concession hypocrite, destinée à désarmer l'adversaire »¹⁹. Il ne faut pas s'attarder sur les « déclarations cauteleuses et tranquillissantes qu'il a disséminées ici et là dans ses ouvrages » pour justifier son orthodoxie²⁰. Souvent, il utilise le dialogue de personnages fictifs ou il modère ses propos en ajoutant un jugement de valeur non argumenté. Par exemple, pour les athées qui, en raisonnant, concluent à l'inexistence de Dieu, il énonce que ces raisonnements sont « mauvais en eux-mêmes » ou « on doit prétendre qu'ils ont mal raisonné » mais rien ne vient contredire l'argumentation précédemment développée.

elles exemptes d'affliction quand on leur ôte leurs petits ? Un pauvre lièvre que ne fait-il pas pour sauver sa vie ! », *Réponse aux questions d'un provincial*, II, chap. 77), etc.

¹⁶ Voy. Paul BOYER et Stephen NISSENBAUM, *Salem Possessed, The Social Origins of Witchcraft*, Harvard University Press, Cambridge, 1974, 231 p.

¹⁷ *Œuvres diverses (O.D.)*, V-1, 144 (*Harangue du duc de Luxembourg*).

¹⁸ <http://www.classiques-garnier.com>, anciennement Champion Electronique. Voltaire s'était gaussé du style de Bayle : « M. de *** disait que c'était dommage que Bayle eût enflé son dictionnaire de plus de deux cents articles de ministres et de professeurs luthériens ou calvinistes; qu'en cherchant l'article de César, il n'avait rencontré que celui de Jean Césarius, professeur à Cologne ; et qu'au lieu de Scipion, il avait trouvé six grandes pages sur Gaspard Scioppius. De là on concluait, à la pluralité des voix, à réduire Bayle en un seul tome dans la bibliothèque du Temple du Goût ». Texte disponible sur www.voltaire-integral.com.

¹⁹ Elisabeth LABROUSSE, *Pierre Bayle, Hétérodoxie et rigorisme*, Paris, Albin-Michel, 1996, 657 p., voy. p. 167.

²⁰ Gianluca MORI, « Athéisme et fidéisme », *Bayle philosophe*, Paris, Honoré Champion, 1999, 416 p., p. 246.

Plusieurs interprétations relatives aux pensées les plus audacieuses et les plus avancées de Bayle n'ont pas manqué de naître, quelquefois contradictoires (essentiellement, d'une part, « l'interprétation protestante », et d'autre part, « l'école italienne »). Pour Gianluca Mori, il ne faut pas s'arrêter à la fréquence d'une même idée pour en déduire l'opinion du philosophe car « l'écriture de Bayle est une écriture codée »²¹. Il reconnaît, avec Ruth Whelan, « que l'on doit admettre l'existence d'un sens caché dans les ouvrages de Bayle, qu'ils dissimulent une attaque contre la superstition et les cultes catholiques ou bien contre la religion chrétienne dans son ensemble »²². Il relève que, dans un article du *Dictionnaire historique et critique*, Bayle observe que « tous les lecteurs ne devinent pas à qui [un auteur] en veut, mais il y en a qui le devinent, et [l'auteur] sait bien qu'il y en aura qui le feront »²³. Le principe interprétatif est fondé sur cette phrase de Bayle, reprenant à son compte un passage de Malebranche, « lorsqu'on parle comme les autres on ne dit pas toujours ce qu'on pense mais quoiqu'on dise une seule fois une chose contraire aux préjugés, il faut l'interpréter selon la rigueur de l'expression »²⁴. C'est la raison pour laquelle Bayle recherche, lorsqu'il analyse les livres de ses contemporains, « les passages les plus radicaux, les plus susceptibles de scandaliser les lecteurs et d'éveiller leur conscience critique ... le critère de l'anticonformisme constitue le fondement même de la méthode historique de Bayle »²⁵. Gianluca Mori en conclut qu'il « paraît donc parfaitement légitime d'interpréter « selon la rigueur de l'expression » les conclusions philosophiques de Bayle qui s'éloignent de l'opinion courante, même si elles sont contredites par plusieurs déclarations pleinement orthodoxes mais dépourvues de tout appui argumentatif »²⁶.

Sa grande érudition lui permet d'appuyer son raisonnement par de nombreux exemples et citations. Il existe un dialogue, voire une complicité avec le lecteur. Toutefois, il faut avoir la patience de lire de nombreuses pages, de longues discussions, pour débusquer la maxime qui forge une idée nouvelle ou une opinion. Le texte passe souvent d'un sujet à un autre et papillonne comme dans une conversation à bâtons rompus. Sa recherche de l'objectivité le pousse à peser chaque argument et mettre « constamment en garde ses lecteurs contre la partialité des polémistes de tout genre » et d'affirmer « qu'on ne doit porter de jugement qu'après une consultation minutieuse des documents originaux »²⁷. Il critique le controversiste tendancieux qui « bien qu'il s'arroge un personnage de juge, n'est jamais qu'un avocat, soucieux de rendre son plaidoyer plus efficace en en dissimulant le caractère sous les fausses couleurs d'un exposé objectif »²⁸. « Ce sont deux choses bien différentes qu'aimer la vérité en elle-même et qu'aimer le parti que l'on a une

²¹ Gianluca MORI, « Interpréter la philosophie de Bayle », *Bayle philosophe, op. cit.*, pp.13-53, voy. p. 15. Le même texte, avec quelques variantes, apparaît dans l'ouvrage, *Pierre Bayle, citoyen du monde, op. cit.*, pp. 303-324.

²² Ruth WHELAN, *The Anatomy of Superstition, A Study of the Historical Theory and Practice of Pierre Bayle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1989, 269 p., voy. p. 13 (cité par G. Mori, *op. cit.*, p. 15).

²³ Gianluca MORI, *op. cit.*, p. 22 (*Dictionnaire historique et critique*, article Rémond).

²⁴ *O.D.*, I, 334b ; Gianluca MORI, *op. cit.*, pp. 27-28.

²⁵ Gianluca MORI, *op. cit.*, p. 28.

²⁶ Gianluca MORI, *op. cit.*, p. 29.

²⁷ Elisabeth LABROUSSE, *Pierre Bayle, du Pays de Foix à la cité d'Erasmus*, Dordrecht, 1985, 296 p., voy. p. 65.

²⁸ Elisabeth LABROUSSE, *Pierre Bayle, du Pays de Foix à la cité d'Erasmus, op. cit.*, p. 65.

fois pris pour le véritable et que l'on est bien résolu de ne prendre jamais pour faux »²⁹. La méthode philosophique de Pierre Bayle « veut que l'on rende justice à tout le monde sans exception et que l'on préfère la vérité à toute chose »³⁰. Pour y parvenir, il faut être équitable et respecter l'égalité des armes³¹, sans perdre son esprit d'examen ainsi qu'il le remarque lui-même « je dois quitter le personnage de simple copiste afin d'agir en critique »³².

Avant de fonder philosophiquement la tolérance universelle, Pierre Bayle réhabilita l'athée dans les *Pensées diverses sur la comète*. Cette défense s'affirma ensuite dans plusieurs ouvrages, jusqu'au terme de sa carrière car « tous les chemins de la réflexion philosophique de Bayle mènent à l'athéisme »³³. Puis, dans le *Commentaire philosophique*, il définit la tolérance sur une conception morale et non religieuse ainsi que sur le droit à l'erreur de la conscience. Enfin, dans les dernières œuvres apparaissent fréquemment des attaques contre les religions, source de fanatisme, de crimes et d'intolérance. Pour Elisabeth Labrousse, son anticléricalisme ne perd jamais une occasion de dénoncer les méfaits de l'influence des théologiens. Elle observe en outre que « l'animosité de ses attaques contre les ecclésiastiques ne sera pas dépassée par Voltaire lui-même, ... ce sont finalement les théologiens de tous bords que Bayle a pris indistinctement pour cible »³⁴.

I. - LA REHABILITATION DE L'ATHEE

Le passage des comètes était encore sujet à superstitions et mauvais présages. Madame de Sévigné écrivit, lors du passage de la grande comète en décembre 1680 que « tous les grands personnages sont alarmés et croient le ciel bien occupés de leur perte »³⁵.

Bayle profita de cette opportunité pour rédiger les *Pensées diverses sur la comète* et critiquer les superstitions « de ceux qui tirent un mauvais présage de ce qu'une salière se renverse, qu'on est treize à table, qu'une belette traverse notre chemin »³⁶, mais aussi les préjugés (notamment théologiques), le principe d'autorité et les miracles. Il soutient

²⁹ *Dictionnaire historique et critique* (*Dict.*), article Blondel, rem. I.

³⁰ *Addition aux Pensées diverses, O.D.*, III, chap. IV, p. 178a.

³¹ « Pour peu qu'on soit équitable, et que l'on connaisse les difficultés de l'entreprise, on sera incomparablement plus disposé à estimer cet auteur à cause de tant d'endroits où il a bien rencontré qu'à le mépriser à cause de ses bévues » (*Dictionnaire historique et critique*, article Pinet, rem. D, cité par Horatio Elwin SMITH, *The Literary Criticism of Pierre Bayle*, John Hopkins University Press, 1912, 135 p.). Sur le principe de l'égalité des armes, voy. entre autres la *Réponse aux questions d'un provincial*, II, chapitre 98, p. 698.

³² *Dict.*, article Kottérus, rem. I.

³³ Gianluca MORI, « Athéisme et fidéisme », *op. cit.*, p. 189.

³⁴ Elisabeth LABROUSSE, *Pierre Bayle, Hétérodoxie et rigorisme, op. cit.*, voy. pp. 554 et 597.

³⁵ Lettre du 2 janvier 1681, citée par Pierre Bayle dans la *Continuation des Pensées diverses, O.D.* III, § 57, p. 267.

³⁶ *Addition aux Pensées diverses, O.D.*, III, chap. IV, p. 169b.

l'indépendance absolue de la morale par rapport à la religion³⁷. Partant du « paradoxe » que l'athéisme est préférable à l'idolâtrie, il en déduit qu'il « n'y a jamais eu de malheur moins à craindre que l'athéisme »³⁸. L'athéisme ne conduit pas nécessairement à la corruption des mœurs car l'homme n'agit pas selon ses principes mais selon ses passions. Cette constatation lui permet d'envisager la possibilité d'un athéisme vertueux, sensible aux lois de l'honneur et socialement inoffensif « à une époque où athéisme était synonyme d'immoralité, de perversion, des débauches, la thèse de la vertu des athées paraissait scandaleuse »³⁹. Une société d'athées se ferait des lois de bienséance et d'honneur et, ainsi, la religion ne serait pas absolument nécessaire à conserver la société civile. En conséquence, toute société peut donc se passer de références religieuses⁴⁰. Pierre Jurieu ne manqua pas de critiquer violemment ces écrits de Bayle en prétendant qu'ils ébranlaient les fondements mêmes de la religion.

Si les *Pensées diverses* et le *Commentaire philosophique* ont été rééditées en format de poche, la pensée de Bayle demeure difficilement accessible au grand public. Les textes qui sont cités ci-dessous sont absents des rayons des libraires et seules quelques bibliothèques possèdent de précieux exemplaires. Le site Gallica de la Bibliothèque nationale permet d'accéder au *Dictionnaire historique et critique* et aux *Œuvres diverses* (dont sont extraits tous les textes visés dans le présent article) mais leur lecture est rendue fastidieuse non seulement par des photocopies plus ou moins bonnes de livres anciens mais aussi par des défauts et des caractères auxquels nos contemporains sont peu habitués. Pour toutes ces raisons, il a paru nécessaire de citer davantage ces ouvrages afin de mieux cerner les idées du philosophe de Rotterdam.

Afin de répondre aux attaques de Jurieu, Bayle publia *l'Addition aux Pensées diverses*, en 1694, dans laquelle il justifiait les positions qu'il avait prises et, en particulier, le principe de l'athée vertueux. Il abordait également différents thèmes dont celui de la tolérance. Elle fut adressée au consistoire ou au synode chargé d'instruire le litige. Ouvrage de circonstance, elle était destinée à empêcher Jurieu d'imposer ses vues au sein de l'instance ecclésiastique qui traiterait de cette affaire⁴¹.

Le *Dictionnaire historique et critique* cite, dans plusieurs articles, des athées ayant eu une conduite vertueuse, notamment Epicure⁴² et Spinoza « homme d'un bon commerce,

³⁷ Jean DELVOLLE, *op. cit.*, pp. 41-42 ; *Pensées diverses sur la comète*, édition critique avec une introduction et des notes par A. PRAT, nouvelle édition mise à jour avec un avertissement et des notes complémentaires préparée par Pierre RETAT, Paris, Librairie Nizet, 1984, p. 7 ; *Pensées diverses sur la comète*, introduction, notes, glossaire et index par Joyce et Hubert BOST, Paris, Flammarion, 2007, pp. 17-24.

³⁸ *Pensées diverses sur la comète*, § 105, p. 288 (Ed. Prat).

³⁹ Gianluca MORI, « Athéisme et fidéisme », *Bayle philosophe, op. cit.*, pp. 189-271, voy. p. 189.

⁴⁰ J. et H. BOST, *op. cit.*, p. 16.

⁴¹ H. BOST, *op. cit.*, p. 370.

⁴² Cet article comprend la fiction d'une dispute entre Epicure et un prêtre païen, facilement transposable à un prêtre chrétien « Passons à l'autre point, répondez-moi s'il vous plaît : les Dieux sont-ils contents de leur administration ou en sont-ils mécontents ? Prenez bien garde à mon dilemme : s'ils sont contents de ce qui se passe sous leur providence, ils se plaisent au mal ; s'ils en sont mécontents, ils sont malheureux, or il est contre les notions communes qu'ils aiment le mal, et qu'ils ne soient pas heureux... Vous ne sauriez du moins nier, répondrait le prêtre, que le dogme de la providence ne serve beaucoup à tenir les peuples dans leur devoir. Ce n'est pas de quoi il s'agit, lui répondrait-on ; ne changez pas l'état de notre dispute. Nous

affable, honnête, officieux et fort réglé dans ses mœurs »⁴³ mais, surtout, Bayle « place sous les yeux de son lecteur une sorte de martyrologe cumulatif qui fait défiler impartialement, à travers les pages du dictionnaire, des victimes de ce sectarisme agressif auquel ont cédé, au moins à leurs heures, toutes les confessions chrétiennes dès qu'à titre d'Eglises établies, elles ont pu pousser le bras séculier à l'action »⁴⁴. Pour Paul Hazard, le *Dictionnaire historique et critique* reste « le réquisitoire le plus accablant qu'on ait jamais dressé pour la honte et pour la confusion des hommes. Presque à chaque nom surgit le souvenir d'une illusion, d'une erreur, d'une fourberie ou même d'un crime »⁴⁵.

La seconde édition du *Dictionnaire historique et critique* comprend un supplément de quatre éclaircissements imposé par le consistoire qui lui avait demandé des amendements sur plusieurs points, à la requête de Jurieu. Bayle ne modère aucunement son discours et tente par de nouveaux arguments de convaincre ses détracteurs. *L'Eclaircissement sur les athées* est bref et reprend les mêmes thèmes que ceux développés dans les ouvrages antérieurs. *L'Eclaircissement sur les manichéens* comporte quelques piques contre le christianisme et souligne l'impossibilité de la conciliation entre la foi et la raison. « Jésus-Christ ordonne d'abord la foi et la soumission » remarque-t-il. Or, la foi ne peut s'acquérir par des discussions philosophiques et de grands raisonnements. Bayle observe que la grâce ne tombait d'ordinaire que sur les personnes ignorantes. Saint Paul reconnaît que sa doctrine est obscure, qu'il ne la sait qu'imparfaitement et « il ne défie jamais les philosophes à la dispute »⁴⁶. Dans *L'Eclaircissement sur les pyrrhoniens*, il enfonce le clou et dénonce l'incompatibilité entre la foi et la raison en affirmant qu'« il faut nécessairement opter entre la philosophie et l'Evangile : si vous ne voulez rien croire que ce qui est évident et conforme aux notions communes, prenez la philosophie et quittez le christianisme, si vous voulez croire les mystères incompréhensibles de la religion, prenez le christianisme et quittez la philosophie car de posséder ensemble l'évidence et l'incompréhensibilité, c'est ce qui ne se peut »⁴⁷.

Le philosophe entreprit la rédaction, en 1703 et 1704, de la *Continuation des Pensées diverses* où il rejette le consentement général des peuples (caractère majoritaire d'une croyance) comme critère de vérité, il répète que l'athéisme est moins dangereux que l'idolâtrie et critique de nouveau le principe d'autorité : « Il n'y a rien de plus dangereux, – écrit-il – que d'avoir trop de déférence pour l'autorité de celui qui nous enseigne car le préjugé de son mérite fait adopter tous ses dogmes sans que l'on se donne la peine d'examiner s'il les prouve par de solides raisons »⁴⁸. Ainsi, « la pluralité des voix prouve très mal le mérite des personnes, elle prouve encore plus mal la vérité des opinions »⁴⁹. En conséquence, « il faut savoir de quelle manière la religion a commencé dans chacun d'eux [des pays] et si elle est aussi ancienne que la nation même ... La religion a-t-elle

cherchons, non pas ce qui avoir été établi comme une invention utile, mais ce qui émane véritablement des lumières de la raison ». Voltaire fut certainement inspiré par ce texte lorsqu'il écrivit le *Songe de Platon*.

⁴³ *Dict.*, article Spinoza, vol. 13, p. 417.

⁴⁴ E. LABROUSSE, *op. cit.*, p. 522.

⁴⁵ Paul HAZARD, *La crise de la conscience européenne*, Paris, Fayard, éd. de 1961, Livre de Poche, Références, p. 105.

⁴⁶ *Dict.*, Tome XV, Edition de 1820, disponible sur le site Gallica. *Voy.* pp. 281-282.

⁴⁷ *Dict.*, Tome XV, Edition de 1820, disponible sur le site Gallica. *Voy.* p. 317. *Voy.* également H. BOST, *op. cit.*, pp. 454-462. Le quatrième éclaircissement est relatif aux obscénités.

⁴⁸ *Œuvres diverses*, Tome III, *Continuation des Pensées diverses*, La Haye, 1737, § 4, p. 194.

⁴⁹ *O.D.*, III, *Continuation des Pensées diverses*, § 12, p. 205.

été embrassée sans examen ou avec un examen sévère de ses motifs de crédibilité ? ... S'il l'a embrassée sans l'examiner mais par une déférence aveugle ou pour quelque législateur ou pour quelque conquérant, la multitude des personnes qui l'ont professée depuis ne sert de rien à prouver la vérité de ses dogmes »⁵⁰. Il ajoute que « dès que l'on suppose que les missionnaires font des miracles ou que la grâce du Saint Esprit seconde leur prédication, on donne facilement la raison des phénomènes, l'on ne s'étonne plus que tant de païens se rangent sous les enseignes d'un Dieu crucifié et qu'ils donnent leur consentement à des doctrines si peu conformes aux idées naturelles »⁵¹. « Or le vrai moyen de discerner l'évidence légitime d'avec la fausse, c'est d'avoir agi en homme qui cherche la vérité sans prétendre l'avoir encore trouvée et qui n'a choisi qu'après avoir discuté exactement et sans aucune partialité, les raisons du pour et du contre jusqu'à la dernière réplique. Vous m'avouerez que les peuples ne font point cela sur l'existence de Dieu »⁵².

Or, dans l'avertissement en tête de cet ouvrage, Bayle indique que le rejet « de toutes sorte de cultes » est préférable à l'adoption de « faux cultes ». Il expose qu'il existe des athées spéculatifs⁵³, parmi lesquels on trouve « les philosophes, les médecins, les mathématiciens et les humanistes les plus célèbres »⁵⁴. Certains de ces athées spéculatifs, par une « longue suite de raisonnements » ... « sont parvenus jusqu'à prononcer dans leur cœur que l'existence de Dieu est ou fausse ou du moins problématique » et « n'ont découvert à personne ou qu'à deux ou trois amis le sentiment de leur cœur »⁵⁵. Pour les athées spéculatifs, l'obligation de bien vivre est fondée non pas sur l'intérêt d'éviter les châtiments de Dieu « mais sur la conformité de la vertu avec la droite raison ... de sorte que si ayant mis en problème l'existence de Dieu, ils ont trouvé après un long examen qu'ils se devaient déclarer pour la négative »⁵⁶. Cet examen s'effectue preuve à preuve, objection à objection⁵⁷.

Bayle relève que « si donc un grand nombre de familles athées se sont maintenues pendant plusieurs siècles sous l'état d'indépendance sans aucune loi, il est clair qu'elles se seraient encore mieux maintenues sous une forme de gouvernement où l'injure faite à son prochain eût été soumise à des lois pénales »⁵⁸.

Les athées savent discerner la vertu du vice et disposent de la force de préférer les actions honnêtes aux mauvaises. Pierre Bayle cite les auteurs de chaque camp qui ont cru que « l'athéisme n'est point la pire de toutes les opinions »⁵⁹. Le philosophe donne des exemples d'athées qui avaient le sens de l'honnêteté, de la vertu et de la gloire. « Ils ont donc trouvé uniquement dans les lumières de la raison ... les idées des devoirs. A l'égard

⁵⁰ *O.D., III, Continuation des Pensées diverses*, § 15, p. 207.

⁵¹ *O.D., III, Continuation des Pensées diverses*, § 19, p. 211.

⁵² *O.D., III, Continuation des Pensées diverses*, § 21, p. 217.

⁵³ *O.D., III, Continuation des Pensées diverses*, Avertissement, pp. 169-170.

⁵⁴ *O.D., III, Continuation des Pensées diverses*, § 18, p. 211.

⁵⁵ *O.D., III, Continuation des Pensées diverses*, § 37, pp. 239-240.

⁵⁶ *O.D., III, Continuation des Pensées diverses*, § 91.

⁵⁷ *O.D., III, Continuation des Pensées diverses*, § 100, p. 325.

⁵⁸ *O.D., III, Continuation des Pensées diverses*, § 118, p. 352.

⁵⁹ *O.D., III, Continuation des Pensées diverses*, §§ 143 et 74.

de la morale, c'est précisément la même chose ou de nier la Providence ou de croire qu'il n'y a pas de Dieu »⁶⁰.

En revanche, les sociétés chrétiennes offrent un spectacle désolant et il n'existe aucune autre société « qui n'ait été autant agitée de guerres civiles et de guerres étrangères »⁶¹. « Les infidèles, dit-il, sont des novices en comparaison des chrétiens dans les ruses du commerce, dans celles de la négociation, dans l'art cruel et barbare de l'artillerie et dans la piraterie »⁶². Il poursuit en relevant qu'un « très grand nombre de chrétiens ont porté et portent encore le crime jusqu'aux excès les plus énormes sans qu'on puisse leur supposer quelques doutes des vérités capitales du christianisme »⁶³. Pierre Bayle cite également le cas de la Brinvilliers qui s'était confessée des crimes qu'elle avait commis et déclare « je vous prie seulement de remarquer que c'est une preuve de catholicité de la dame et de me dire si, étant athée, elle eût commis plus de crimes qu'elle n'en commit »⁶⁴.

Pour répliquer à ses adversaires, Bayle écrivit la *Réponse aux questions d'un provincial*, dans laquelle le discours antireligieux se radicalise, car, pour lui, la religion n'est pas seulement inutile à la concorde civile, elle est aussi néfaste car elle est un facteur de division. Il y avance que « la religion est un art inventé par les politiques pour tenir les peuples sous le joug de l'obéissance » et qu'elle n'est pas « d'une absolue nécessité pour conserver les sociétés »⁶⁵.

« Ne faut-il pas que les politiques se servent de mille mensonges pour bien gouverner les peuples ? ... », s'exclame-t-il et il poursuit « cette maxime des politiques a été surtout employée dans ce qui regarde la religion ... puisque le peuple veut être trompé qu'il le soit »⁶⁶.

Il revient sur les thèmes qu'il avait d'ores et déjà abordés dans ses précédents écrits, sur l'incompatibilité entre la foi et la raison (le chrétien « consulte son catéchisme, le spinoziste (c'est-à-dire l'athée), son système de philosophie »⁶⁷ et « ce ne sont pas seulement les théologiens qui avouent l'incapacité de la raison, les philosophes le font aussi »⁶⁸), sur la réfutation de l'argument de l'existence divine tiré du consentement général des peuples⁶⁹. Il développe l'argumentation selon laquelle la religion n'est pas

⁶⁰ *O.D.*, III, *Continuation des Pensées diverses*, § 144, p. 395.

⁶¹ *O.D.*, III, *Continuation des Pensées diverses*, § 124, p. 361.

⁶² *O.D.*, III, *Continuation des Pensées diverses*, § 125, p. 362.

⁶³ *O.D.*, III, *Continuation des Pensées diverses*, § 153, p. 411.

⁶⁴ *O.D.*, III, *Continuation des Pensées diverses*, § 156, p. 426.

⁶⁵ Voy. le recueil de textes de Pierre BAYLE, *Pensées sur l'athéisme*, présenté par Julie BLOCH, Paris, Editions Desjonquères, 2004, 194 p., voy. pour l'historique et la présentation, pp. 7-31. L'esprit critique de Bayle ne faisait qu'annoncer les découvertes récentes à savoir que le Concile de Nicée en 325 a établi de toutes pièces le christianisme à la suite d'une synthèse des différentes croyances des sectes chrétiennes, voy. Raoul VANEIGEM, *Les hérésies*, Paris, P.U.F., 1994, 107 p., voy. p. 57.

⁶⁶ *Réponse aux questions d'un provincial (R.Q.P.)*, seconde partie, La Haye, 1737, chapitre 103b, p. 708.

⁶⁷ *R.Q.P.*, II, chapitre 83, p. 665. Il cite également un théologien qui « déclare qu'il trouve inaccessible à la raison le mystère de la Trinité », chap. 131, p. 766. Cette idée revient dans les *Entretiens de Maxime et Thémiste*, où il écrit que les dogmes de la Trinité et de l'incarnation avec celui de la transsubstantiation sont opposés à la raison, chap. 6, p. 17, et qu'il y a des contrariétés entre « nos mystères et la raison », II, chap. 31, p. 90.

⁶⁸ *R.Q.P.*, II, chap. 161, p. 839.

⁶⁹ *R.Q.P.*, II, chap. 95, p. 693.

innée chez l'être humain, puisqu'elle fut imposée par l'enseignement lorsque les autorités adoptèrent cette religion. « On pouvait s'imaginer que les premiers philosophes qui parlèrent de l'existence de Dieu, ne l'admirent que sur le pied d'une hypothèse qui leur paraissait plus propre à donner raison des phénomènes et surtout de la génération du monde ... Ces philosophes ayant trouvé plus heureuse cette hypothèse qu'aucune autre par rapport à l'explication des effets de la nature et plus utile au bien des sociétés, la recommandèrent aux magistrats comme chose qui servit de loi »⁷⁰.

Ainsi la religion « est une chose qu'il faut apprendre » et « que l'homme ne saurait pas s'il n'y était élevé »⁷¹. Bayle avait d'ores et déjà abordé cette question notamment dans *Supplément du Commentaire philosophique*, dans lequel il avait précisé que la religion est une affaire d'éducation. « S'il arrivait que les chrétiens et les Turcs qui vivent dans les mêmes villes fissent l'échange de leurs enfants à la mamelle, ceux des chrétiens seraient tous mahométans et ceux des Turcs chrétiens »⁷². Une personne « deviendra à coup sûr de la religion juive, mahométane, siamoise, chinoise, etc. selon qu'elle sera élevée dans ses premiers ans ou par des juifs ou par d'autres infidèles »⁷³. Bayle évoque l'histoire rapportée par Fontenelle qui vient à l'appui de son argumentation. En 1703, à Chartres, un enfant sourd et muet avait été guéri à l'âge de vingt-trois ans et, bien qu'éduqué dans une famille catholique, il n'avait aucune idée de l'existence de Dieu⁷⁴. Bayle imagine un dialogue entre un Athénien et un étranger. Celui-ci demande à l'Athénien : « - je connaîtrais peut être plus distinctement votre croyance si vous vouliez me donner votre profession de foi – Très volontiers, la voici, je crois que Jupiter ... - Arrêtez-vous là, je vous en supplie, je ne veux pas en savoir davantage, je veux seulement vous demander si vous avez bien examiné tous ces articles avant de les croire ? – Qui, moi ? Point du tout, j'en ai été persuadé avant l'âge de raison et je m'y suis confirmé de plus en plus »⁷⁵.

Pierre Bayle, citoyen du monde⁷⁶, se devait de proclamer que le genre humain n'était pas au centre d'un univers spécialement conçu pour lui-même. Il montre que le christianisme n'est pas universel et ne constitue qu'une partie de la mosaïque des religions de la terre tout entière. En se fondant sur les découvertes scientifiques de son siècle, notamment celle de quatre satellites de Jupiter par Galilée en 1610, il réfute l'idée que le monde a été créé pour l'être humain. Il écrit notamment « de quoi peut servir à l'Eglise militante que Jupiter ait des satellites qui se meuvent régulièrement autour de lui ?⁷⁷ La diversité des opinions, des croyances parmi les peuples mettent à mal l'idée de la prétention d'une religion à l'universalité. « Divisez la Terre en trente parties égales, la portion des chrétiens sera comme cinq, celle des mahométans comme six et celle des païens comme dix-neuf » dit-il. Pour les incroyants la Genèse « n'est qu'un monument d'un petit peuple qui habitait en Judée » et « en recueillant les diverses traditions des peuples sur la durée du genre humain, ils ont trouvé une Nation qui affirme que depuis le premier homme

⁷⁰ *R.Q.P.*, II, chap. 98, p. 696.

⁷¹ *R.Q.P.*, II, chap. 98, p. 696.

⁷² *Supplément du Commentaire philosophique*, chap. XV, O.D., II, p. 506.

⁷³ *Idem*, chap. XV, p. 506.

⁷⁴ *R.Q.P.*, III, chap. 16, p. 943.

⁷⁵ *R.Q.P.*, II, chap. 98, p. 697. Il note que « les Grecs et les Romains n'ont point employé les lumières de leur esprit à examiner leur vieille théologie ».

⁷⁶ *Dict.*, article Usson, rem. F. La fontaine de la place centrale du village du Carla-Bayle porte cette inscription « Pierre Bayle, citoyen du monde ».

⁷⁷ *Continuation des pensées diverses*, § 56, p. 266.

jusqu'à nos jours, il ne s'est passé que six mille ans plus ou moins. Ils ne se croient pas obligés de préférer cette hypothèse à celle de tous les autres peuples du monde qui ont fait remonter beaucoup plus haut cette origine, ils savent que l'érudition et l'esprit ont plus brillé parmi quelques uns de ces peuples »⁷⁸. Les adeptes de chaque religion pensent que leur Dieu est l'unique divinité qu'il faut suivre et « la vanité était ... un motif de s'imaginer que chaque peuple avait quelque fils de Dieu pour son fondateur »⁷⁹.

Dans sa dernière œuvre, les *Entretiens de Maxime et Thémiste*, il énonce un syllogisme qui est le suivant : « si le Dieu des chrétiens est faux, il n'y a point de Dieu, or, le Dieu des chrétiens est faux si sa conduite n'est pas conforme aux notions communes de la bonté, de la sainteté et de la justice. Donc, si la conduite du Dieu des chrétiens n'est pas conforme à ces notions-là, il n'y a pas de Dieu »⁸⁰. Une fois l'athée réintégré au sein de la société, encore faut-il assurer la liberté de conscience, c'est ce que Bayle établit dès le *Commentaire philosophique*.

II. - LES FONDEMENTS DE LA LIBERTE DE CONSCIENCE ET DE LA TOLERANCE UNIVERSELLE

L'intolérance au XVII^e siècle avait deux fondements idéologiques, l'un théologique et l'autre politique. Toutes les Eglises établies partageaient le même point de vue, elles prétendaient détenir la vérité absolue et l'hérésie devait être extirpée physiquement. L'ordre établi et l'enseignement du clergé ne devaient pas être remis en cause. Tout contestataire était voué au bûcher. En 1686, Louis Thomassin, un oratorien, rassemblait en France tous les arguments pour justifier l'intolérance⁸¹. L'Eglise romaine se fondait sur la doctrine augustinienne qui avait été utilisée par l'évêque d'Hippone contre les

⁷⁸ R.Q.P., II, chap. 98, p. 699. Pierre Bayle cite ensuite les Chinois pour qui le monde est bien plus ancien. Les Hébreux ne cultivaient ni les mathématiques ni l'astronomie et ils ont emprunté leurs connaissances à la civilisation babylonienne, voy. sur cette question Paul COUDERC, *Histoire de l'astronomie*, Paris, P.U.F., 1966, p. 18.

⁷⁹ R.Q.P., II, chap. 98, p. 700.

⁸⁰ *Entretiens de Maxime et Thémiste*, O.D., IV, chap. 9. En se posant la question de l'origine du mal, récurrente et lancinante au fil de son œuvre, Pierre Bayle parvient à l'athéisme « lorsqu'il reconnaît que toutes les théologies chrétiennes sont incapables de la résoudre » (G. MORI, « Athéisme et fidéisme », *Bayle philosophe*, op. cit., p. 189). Voy. également pour la position de Bayle au regard de l'athéisme, Georges MINOIS, *Histoire de l'athéisme*, Paris, Fayard, 1998, 671 p., pp. 271-273.

⁸¹ Louis THOMASSIN, *Traité de l'unité de l'Eglise et des moyens que les princes chrétiens ont employés pour y faire entrer ceux qui s'en étaient séparés*, Paris, 1686, 678 p. Pierre Bayle a commenté cette apologie dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, il dénonce cette duplicité de l'Eglise catholique : « nous voyons que ceux qui ont employé les prisons, les exils, les amendes et telles autres peines pour réduire les hérétiques, ne perdaient rien de leur compassion et de leur douceur dans l'exercice même de leur sévérité. C'est sans doute une merveilleuse prérogative de la charité chrétienne. Elle fait toutes les mêmes choses que l'injustice et que la haine, sans cesser d'être la plus grande des vertus ... Ôter à un homme son bien, sa patrie, sa liberté, ses enfants, est une dureté bien violente selon le langage humain ; mais selon le style de l'Eglise, ce sont des actes d'amour », O.D., I, N.R.L., pp. 688-690, voy. p. 688.

tenants du donatisme. Augustin avait admis les persécutions à l'encontre des hérétiques en se fondant sur le verset de Luc « contrains-les d'entrer »⁸².

L'absolutisme de droit divin et le besoin d'unité religieuse au sein de l'Etat, qui paraissait comme le ciment du loyalisme des populations, avaient donné naissance au principe *tel roi, telle religion*, « *cujus regio, ejus religio* »⁸³. Les traités de Westphalie, en 1648, avaient consacré ce principe pour ramener la paix en Europe. En 1669, les juifs étaient expulsés de Vienne et, en 1731-1732, 20 000 luthériens étaient bannis de Salzbourg. La révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, entraîna l'émigration de milliers de protestants vers les pays du « Refuge »⁸⁴, des exécutions capitales, des emprisonnements, des envois aux galères et une sanglante répression. En 1685 et 1686, les autorités luthériennes de Hambourg refusent de tolérer les minorités confessionnelles dont les réfugiés huguenots. En 1697-1698, ces mêmes autorités imposent au sénat de la ville des mesures discriminatoires à l'encontre des juifs, ce qui entraîna une émigration vers Amsterdam⁸⁵. Cette situation fut de nombreuses fois dénoncée par Pierre Bayle qui constate que « toutes les sectes chrétiennes se redoutant les unes des autres, la romaine est celle de toutes qui a poussé plus loin la poltronnerie car elle fait brûler tous les livres qui la combattent »⁸⁶.

Face à cette intolérance générale, quelques voix vont s'élever en faveur de la diversité confessionnelle. Erasme recherchait la concorde confessionnelle (« *sygkatabasis* »). La liberté de conscience au temps de Montaigne signifie liberté de culte. Celle de la *Lettre sur la tolérance*, de John Locke, ne concerne que celle dont les « différentes sectes des chrétiens doivent avoir les unes pour les autres »⁸⁷. Sa théorie, fondée uniquement sur la religion, traite surtout de l'exercice du culte, des débats théologiques et des pratiques religieuses. Il refuse toutefois cette tolérance pour ceux qui rejettent la révélation divine⁸⁸, donc les athées⁸⁹. La « laïcisation » de la société civile envisagée par Locke est un leurre. Sa théorie de la tolérance est, en fait, fondée sur un principe théologique lié à la question du salut de l'âme et il s'agirait d'un « tolérantisme » entre les différentes sectes chrétiennes, une « tolérance ecclésiale », les autres religions « tolérées », comme le judaïsme ou l'islam, ne peuvent prétendre à une égalité complète de leur statut religieux ou à une entière liberté d'expression⁹⁰ même s'il mentionne que « les juifs peuvent séjourner au milieu de nous, et habiter vos maisons ; pourquoi donc leur refuserait-on des

⁸² Voy. Elisabeth LABROUSSE, « *Une foi, une loi, un roi ?* », *la Révocation de l'Edit de Nantes*, Genève, 1985, Labor & Fides, 231 p., voy. spécialement pp. 95-112.

⁸³ Elisabeth LABROUSSE, « la Révocation », *les Huguenots*, Paris, Archives nationales, 1985, pp. 115-119.

⁸⁴ D'où la naissance du terme « réfugié ». Sur la révocation de l'Edit de Nantes, voy., outre les ouvrages précédemment cités, Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes et sa révocation, histoire d'une intolérance*, Paris, Editions du Seuil, 1985, 312 p. et Myriam YARDENI, *Le refuge protestant*, Paris, P.U.F., 1985, 244 p.

⁸⁵ Jonathan Irvine ISRAEL, *Enlightenment Contested*, Oxford University Press, 2006, 983 p., voy. p. 136.

⁸⁶ *Supplément du Commentaire philosophique*, chap. XXIX, p. 527. Il en avait été lui-même victime.

⁸⁷ John LOCKE, *Lettre sur la tolérance*, traduction française de Jean Le Clerc, 1690-1710, p. 1.

⁸⁸ « Si l'on bannit du monde la croyance d'une divinité, on ne peut qu'introduire aussitôt le désordre et la confusion générale » (p. 81).

⁸⁹ « Ces gens-là donc et tous ceux qui s'attribuent à eux-mêmes un pouvoir tout particulier dans les affaires civiles, et qui, sous prétexte de religion, veulent dominer sur la conscience des autres, n'ont droit à aucune tolérance de la part du magistrat » (p. 79). Sur le refus équivoque de Locke à l'égard des musulmans, voy. Jonathan Irvine ISRAEL, *op. cit.*, p. 140. Voy. également Pierre BÜHLER, « Tolérance et reconnaissance », in Albert DE PURY, Jean-Daniel MACCHI (dir.), *Juifs, Chrétiens, Musulmans, que pensent les uns des autres ?*, Genève, Labor & Fides, 2004, 138 p., pp. 39-62, voy. p. 53.

⁹⁰ Jonathan Irvine ISRAEL, *op. cit.*, p. 138.

synagogues ? » En outre, Locke refuse toute tolérance à l'égard des non-conformistes ou de ceux dont le style de vie s'écarterait des normes fixées par la majorité. Pour des raisons idéologiques, les historiens ont amplifié l'importance de ses idées⁹¹.

La tolérance chez Spinoza est conçue en termes de liberté de pensée et d'expression dans le chapitre XX de son *Traité théologico-politique*. Il propose une nouvelle religion, sorte de foi universelle (« fides universalis »), fondée sur la charité et la justice à laquelle tous les hommes de bonne volonté devraient souscrire. L'idée de tolérance n'est pas conceptuellement élaborée dans son œuvre et elle se rattache davantage à celle de générosité.

Bien que Pierre Bayle ait eu connaissance de l'œuvre de Spinoza⁹², il créa lui-même sa théorie de la tolérance, en 1686, donc avant celle de Locke, en lui donnant un fondement philosophique (et non plus théologique) dans le *Commentaire philosophique*. Ce fondement résulte de la supériorité de la raison morale. Bayle expose d'abord qu'en matière religieuse personne ne peut détenir la vérité et qu'ainsi, chacun a droit à l'erreur. « La réciprocité de l'intolérance, les droits de la conscience errante : telles sont les deux formes principales de l'argumentation sceptique en faveur de la tolérance. L'argumentation du point de vue moral donne à la doctrine une toute autre ampleur »⁹³. La conscience est en possession d'une vérité suprême contre laquelle on ne peut rien prétendre au nom d'aucune autre vérité⁹⁴. Elisabeth Labrousse observe à juste titre que « dès qu'il discute la question de la liberté de conscience sur le plan des principes, son plaidoyer acquiert une ardeur parfois véhémement, les arguments se pressent en rangs serrés sous sa plume et l'audace de sa pensée devient manifeste »⁹⁵.

Dans le *Dictionnaire historique et critique*, à l'article Guise, Bayle rédige un vibrant plaidoyer en faveur de la liberté de conscience « c'est donc à ces deux frères qu'on peut imputer tous les malheurs des guerres civiles de ce temps-là. Ils s'opposèrent à la liberté de conscience des protestants, ils fomentèrent la persécution, ils entretenirent dans le royaume l'esprit sanguinaire contre le droit essentiel et le plus inaliénable dont l'homme puisse jouir et celui que les souverains doivent regarder comme le plus inviolable »⁹⁶.

Pour Bayle, « il ne s'agit plus d'établir un principe de coexistence entre chrétiens » (comme l'annonçait John Locke dans la Lettre sur la tolérance) « mais de se situer indépendamment de toute religion »⁹⁷. Pour parvenir à ce but, il réfute la théorie de la

⁹¹ Jonathan Irvine ISRAEL, *op. cit.*, pp. 141-142.

⁹² L'article « Spinoza » est le plus long du Dictionnaire, et près d'une vingtaine d'autres articles mentionnent le nom de Spinoza, qui incarnait « l'athée vertueux » et constituait un modèle d'attitude intellectuelle. Bayle mena une enquête personnelle, presque journalistique, sur la vie de Spinoza ; sur cette question voy. Jean-Michel GROS, *Pierre Bayle, pour une histoire critique de la philosophie*, *op. cit.*, « Présentation de l'article Spinoza », pp. 511-523. Dans la *Réponse aux questions d'un provincial*, il écrit que Locke est « l'un des plus profonds métaphysiciens de ces derniers temps », chap. 15, p. 940.

⁹³ Jean DELVOLVÉ, *op. cit.*, p. 128.

⁹⁴ *Idem*, pp. 128-129.

⁹⁵ Elisabeth LABROUSSE, *Pierre Bayle, Hétérodoxie et rigorisme*, *op. cit.*, p. 555.

⁹⁶ *Dict.*, article Guise, rem. C, Tome VII, p. 371.

⁹⁷ J.-M. GROS, *Pierre Bayle, De la tolérance, Commentaire philosophique*, Paris, Honoré-Champion, 2006, 358 p., voy. p. 18. Voy. également Elisabeth LABROUSSE, *Pierre Bayle, Hétérodoxie et rigorisme*, *op. cit.*, qui note : « Parce qu'il ne préconise pas la tolérance ecclésiastique, Bayle se trouve en mesure d'analyser

contrainte et il s'attaque à la doctrine augustinienne de la persécution. Pour Augustin, il y a une persécution juste, celle que font les Eglises du Christ contre les impies et une persécution injuste, celle que font les impies à l'Eglise du Christ. L'Eglise persécute par amour et les impies par cruauté, affirme-t-il. Bayle condamne cette doctrine justifiant et autorisant la commission de crimes. Il s'élève au-dessus de la religion et fait appel à la lumière naturelle pour réfuter le sens littéral que donnent les persécuteurs à la phrase « contrains-les d'entrer ».

La seule autorité à laquelle on peut se référer est la morale, seule susceptible de rationalité. Bayle le proclame « le tribunal suprême et qui juge en dernier ressort et sans appel de tout ce qui nous est proposé est la raison parlant par les axiomes de la lumière naturelle et de la métaphysique »⁹⁸. Elisabeth Labrousse ne manque pas de souligner qu'« il était hardi au XVII^e siècle de rejeter franchement l'argument d'autorité quand il s'agissait de celle de saint Augustin non moins révééré en milieu protestant qu'en pays catholique »⁹⁹.

Les lois morales sont soumises à « l'idée naturelle d'équité, qui, aussi bien que la lumière métaphysique, illumine tout homme venant au monde. Mais comme les passions et les préjugés n'obscurcissent que trop souvent les idées de l'équité naturelle, je voudrais qu'un homme qui a dessein de les bien connaître les considérât en général, et en faisant abstraction de son intérêt particulier, et des coutumes de sa patrie »¹⁰⁰. Ainsi, « tout dogme particulier ... est faux lorsqu'il est réfuté par les notions claires et distinctes de la lumière naturelle, principalement à l'égard de la morale »¹⁰¹.

Or, la nature de la religion est d'être une certaine persuasion de l'âme vis-à-vis de Dieu « de sorte que si les signes externes sont sans un état de l'âme qui y réponde, ou avec un état intérieur de l'âme qui leur soit contraire, ils sont des actes d'hypocrisie et de mauvaise foi, ou d'infidélité et de révolte contre la conscience »¹⁰². C'est donc la liberté de conscience individuelle qui est en cause et la contrainte est vaine.

Mais la persuasion est aussi inhérente à la vérité et dès le début de ses écrits Pierre Bayle a soutenu qu'il était impossible de la détenir. Dans la *Critique générale de l'histoire du calvinisme*, de 1682, il ouvre le débat : « mais nous voilà dans les mêmes termes car nous croyons aussi que notre religion est la bonne et que la leur ne vaut rien. De sorte que si leur persuasion les met en droit de faire une chose, notre persuasion nous y met aussi. Qu'ils se tournent de tous les côtés imaginables, ils ne mettront jamais aucune certitude dans leur cause, c'est-à-dire qu'ils ne montreront jamais qu'il est certain qu'ils ont la vérité chez eux, mais seulement qu'ils croient l'avoir »¹⁰³. Il tire ainsi cette conclusion « que la vraie Eglise quelle qu'elle soit, est aussi mal fondée d'user ... de persécutions contre les autres, que les autres à en user contre elle ; car tout ce qui pourrait justifier la

d'autant plus clairement les présupposés du « compelle intrare », de l'appel au bras séculier sollicité d'imposer par la contrainte le conformisme religieux », p. 544.

⁹⁸ *Commentaire philosophique*, I, chap. 1^{er}, p. 87 (Ed. J.-M. Gros).

⁹⁹ Elisabeth LABROUSSE, *Pierre Bayle, Hétérodoxie et rigorisme*, op. cit., p. 555.

¹⁰⁰ *Commentaire philosophique*, I, chap. 1^{er}, p. 89 (Ed. J.-M. Gros).

¹⁰¹ *Commentaire philosophique*, I, chap. 1^{er}, p. 95 (Ed. J.-M. Gros).

¹⁰² *Commentaire philosophique*, I, chap. 2, p. 99 (Ed. J.-M. Gros).

¹⁰³ *Critique générale de l'histoire du calvinisme du père Maimbourg (C.G.)*, lettre XIII, VI, O.D., II, pp. 56-57.

vraie Eglise dans les persécutions qu'elle exercerait contre les autres, consisterait en ce qu'elle est persuadée de leur fausseté : mais les autres ne sont pas moins persuadées de sa fausseté, qu'elle de la leur ; donc, elles ont le même droit. Et cela fait voir l'injustice de l'Eglise romaine qui, comme je l'ai remarqué plus d'une fois, appelle fureur et rage, tout ce que les autres religions entreprennent contre elle, et loue comme une piété, et comme un zèle véritablement divin, ce qu'elle entreprend contre les autres »¹⁰⁴. Dans les *Nouvelles Lettres sur l'histoire du calvinisme*, il remarque que « c'est par rapport à chaque personne particulière qu'il faut voir quel est le droit de la vérité. Or à cet égard tous les droits de la vérité dépendent d'un pourvu qu'elle soit connue, puisque ce serait une absurdité et une faiblesse d'enfant, d'obéir à une vérité que l'on ne connaîtrait pas ... J'infère de tout ceci cette conclusion, qu'en vertu de ce droit de la vérité, l'erreur travestie en vérité nous oblige aux mêmes choses que la vérité »¹⁰⁵. « Rien en un mot ne peut caractériser à un homme la persuasion de la vérité et la persuasion du mensonge. Ainsi, c'est lui demander plus qu'il ne peut le faire que de vouloir qu'il fasse ce discernement »¹⁰⁶.

De ce constat qu'en matière de religion, personne ne peut détenir la vérité absolue, découle le droit à l'erreur de chaque conscience, les « droits de la conscience errante », c'est-à-dire le droit pour celle-ci d'être respectée dans l'intégrité de sa bonne foi¹⁰⁷, car, en partant de l'hypothèse « j'ai raison et vous avez tort », c'est « jeter le monde dans un chaos plus affreux que celui d'Ovide »¹⁰⁸. « Et jusque-là, je ne vois point plus de crime dans ceux qui se trompent que dans ceux qui ne se trompent point »¹⁰⁹. Pierre Bayle avait d'ores et déjà abordé la question de l'erreur en théologie dans les *Pensées diverses sur la comète*. Il relève qu'il y a des erreurs qui ne sont pas criminelles et dans celles « consistant dans les jugements de l'esprit, un homme a beau être orthodoxe dans les termes qu'il récite par cœur, il ne laisse pas d'être nestorien »¹¹⁰. *L'Addition aux Pensées diverses* comporte également un chapitre consacré à la réponse aux objections qui concernent les droits de la conscience erronée¹¹¹. Le *Dictionnaire historique et critique* mentionne dans plusieurs articles que « toute action faite contre les lumières de la raison est essentiellement mauvaise »¹¹².

La diversité des croyances est d'ailleurs préférable à une religion dominante : « quant à cette énorme bigarrure de sectes défigurant la religion qu'on prétend qui naît de la tolérance, je dis qu'elle est un moindre mal et moins honteux au christianisme que les massacres, les gibets, les dragonneries, et toutes les cruelles exécutions, au moyen de quoi l'Eglise romaine a tâché de conserver l'unité, sans en pouvoir venir à bout ... On

¹⁰⁴ C.G., lettre XX, V, p. 87.

¹⁰⁵ *Nouvelles lettres critiques sur l'histoire du calvinisme*, Lettres IV, VI et VII, p. 221.

¹⁰⁶ *Commentaire philosophique*, II, chap. X, p. 324 (Ed. J.-M. Gros).

¹⁰⁷ Jean-Michel GROS, « La tolérance et le problème théologico-politique », Anthony MCKENNA et Gianni PAGANINI, *Pierre Bayle dans la République des Lettres*, Paris, Honoré-Champion, 2004, 589 p., pp. 411-439, voy. p. 418.

¹⁰⁸ *Commentaire philosophique*, II, chap. VI, p. 270 (Ed. J.-M. Gros).

¹⁰⁹ *Supplément du Commentaire philosophique*, O.D. II, chap. XXIV, p. 528. Voy. également Charles-Félix LENIENT, *Etudes sur Bayle*, Paris, 1855, 248 p. Voy. p. 23.

¹¹⁰ *Pensées diverses sur la comète*, § 200, p. 414 (Ed. J. & H. Bost).

¹¹¹ *Addition aux Pensées diverses*, O.D., III, chap. V, p. 179b.

¹¹² *Dict.*, article Ailli (Pierre d'), rem. L ; article Grégoire 1^{er}, rem. E. Rappelons que Pierre Bayle niait être l'auteur du *Commentaire philosophique*.

doit être donc moins choqué de cela, que de voir que l'un veuille tenailler et torturer l'autre, jusqu'à ce qu'il avoue qu'il voit ce que l'autre voit, et s'il ne l'avoue pas, qu'on le jette au feu »¹¹³.

Il ne s'agit pas d'une demi-tolérance accordée aux multiples sectes chrétiennes, qui serait inacceptable, mais une tolérance universelle et générale. Dans le chapitre VII de la seconde partie du *Commentaire philosophique*, Pierre Bayle est catégorique « en cette rencontre on ne saurait trouver de juste milieu ; il faut tout ou rien ». Il explique que cette tolérance doit s'appliquer aux juifs (« tout ce qu'il y a de gens raisonnables ont horreur du traitement qu'on leur fait au Portugal et en Espagne ») et aux musulmans (« je ne vois pas qu'ils soient plus indignes de tolérance que les juifs »)¹¹⁴. Cette tolérance doit également être employée à l'égard des païens¹¹⁵.

Le *Supplément du Commentaire philosophique* parut en 1688 et l'ensemble constitue « l'un des plus grands textes écrits sur la tolérance dans l'histoire des temps modernes »¹¹⁶. Cet ouvrage parachève la réfutation du droit de persécution attribué à la vraie religion par Augustin. Bayle y développe également l'idée que le christianisme est l'une des religions les plus intolérantes du monde et de l'histoire. Dans le *Discours préliminaire* du *Commentaire philosophique*, Bayle avait remarqué que l'intolérance naît avec le christianisme alors qu'elle était ignorée de l'antiquité, le paganisme est donc une preuve que la tolérance ne nuit pas aux sociétés¹¹⁷. Il constate dans le *Supplément du Commentaire philosophique* que « l'esprit de persécution a plus régné parmi les orthodoxes, généralement parlant, depuis Constantin, que parmi les hérétiques » et que les Goths convertis à l'arianisme étaient bien plus tolérants que les catholiques. Les parties du christianisme les plus intolérantes sont « celles qui ont passé pour très fidèles et qui « ont opprimé par le bras séculier des princes »¹¹⁸. Le christianisme a été particulièrement intolérant envers les juifs « qui sont depuis tant de siècles chassés et persécutés, le gibier ordinaire de l'Inquisition », condamnés à « être humbles et souffrir mille rebuffades » et qui ont dû subir « l'épreuve de tous les maux qu'on leur a fait en divers temps »¹¹⁹.

¹¹³ *Commentaire philosophique*, II, chap. VI, p. 257 (Ed. J.-M. Gros). Un édit du 1^{er} juillet 1686 prévoyait la peine de mort contre tous ceux qui seraient surpris dans une assemblée religieuse clandestine (*idem*, note 13 p. 57).

¹¹⁴ *Commentaire philosophique*, II, chap. VI, pp. 263-264 (Ed. J.-M. Gros).

¹¹⁵ Pour des raisons tactiques, il refuse la tolérance aux athées dans le *Commentaire philosophique* (car les lecteurs auraient reconnu la plume de l'auteur des *Pensées diverses sur la comète*, et il dissimulait son identité en prétendant que le *Commentaire* avait été rédigé en Angleterre), en revanche, il ne fait plus d'objection dans la *Continuation des Pensées diverses*, voy. O.D., III, § 143, p. 394.

¹¹⁶ Yves Charles ZARKA, Franck LESSAY, John ROGERS (dir.), *Les fondements philosophiques de la tolérance, Tome III, Pierre Bayle, Supplément du Commentaire philosophique*, Introduction et annotations par Martine PECHARMAN, Paris, P.U.F., 2002, 264 p. Plusieurs chapitres ont été supprimés de l'ouvrage.

¹¹⁷ *Commentaire philosophique*, Discours préliminaire, p. 74 (Ed. J.-M. Gros). Voy. Emmanuel DECAUX, « De la tolérance en droit international », *Libertés, justice, tolérance, mélanges en hommage au doyen Gérard Cohen-Jonathan*, Bruxelles, Bruylant, 2004, Tome 1, pp. 621-633, voy. p. 623.

¹¹⁸ Yves Charles ZARKA, Franck LESSAY, John ROGERS (dir.), *Les fondements philosophiques de la tolérance, Tome III, Pierre Bayle, Supplément du Commentaire philosophique*, op. cit., chap. XXX, pp. 240-241.

¹¹⁹ *Supplément du Commentaire philosophique*, chap. XIV pp. 505-506 et chap. XXX, p. 538. Voy. Myriam YARDENI, « Pierre Bayle et les juifs », *Pierre Bayle dans la République des Lettres*, op. cit., pp. 117-127, voy. également Myriam YARDENI, « Une nouvelle conception de l'histoire juive après la destruction du temple : Bayle et Basnage », *Repenser l'histoire, Aspects de l'historiographie huguenote des guerres de*

Après avoir noté que seuls les anabaptistes, les arminiens, les quakers et les sociniens sont peut être les seuls à ne pas connaître l'intolérance, Pierre Bayle déclare « ainsi le dogme de la tolérance n'est reconnu pour vrai que dans quelques petits recoins du christianisme qui ne font aucune figure pendant que celui de l'intolérance va partout la tête levée »¹²⁰.

Dans *l'Addition aux Pensées diverses*, Bayle avait déjà mentionné que « le dogme de l'intolérance est universellement soutenu par toutes les sectes chrétiennes, hormis celles qui ont partout besoin d'être tolérées : je dis partout, car pour celles dont le sort est différent selon les lieux, elles varient aussi dans le dogme ; elles prêchent la tolérance dans les pays où elle leur est nécessaire, et l'intolérance où elles dominent »¹²¹. Ne souhaitant ni violences ni séditions, Bayle sait que l'histoire a montré le danger des religions emplies de prosélytisme et qui souhaitent convertir tout le monde au besoin par la contrainte physique ou par le massacre de ceux qui ne partagent pas leurs opinions, « c'est pourquoi ceux qui dominent ne sont jamais moins tranquilles par rapport aux sectes tolérées, que quand elles sont animés d'un zèle ardent pour la propagation de leur foi », « un collège de jésuites serait plus à craindre dans Genève qu'une confrérie de déistes à qui toutes les religions sont bonnes » et il ajoute « Genève courrait-elle un plus grand danger de perdre sa liberté si une partie de ses habitants était zélée pour le papisme et dirigés par des moines que si elle était indifférente sur le chapitre de la religion ? »¹²².

Compte tenu du risque d'atteinte à la paix et à la sûreté civiles, Bayle n'accorde pas, pour des motifs strictement politiques, le bénéfice de la tolérance aux catholiques dont les dogmes sont incompatibles avec le contrat social et qui refusent d'obéir à un souverain hérétique¹²³. La non-tolérance est admissible « lorsqu'elle est un acte de politique nécessaire au bien public de l'Etat ». « Mais la non-tolérance se distingue de l'intolérance par le soin qu'elle prend de ne pas empiéter sur le domaine de la conscience »¹²⁴.

Il note cependant que les pays protestants sont parfois aussi intolérants, non sur un fondement politique mais pour des raisons théologiques : « il est notoire à tout le monde que Servet fut puni de mort à Genève, Valentin Gentilis emprisonné au même lieu, et puis chassé, et enfin décapité à Berne¹²⁵, Ochin et Lascus rudement chassés en plein hiver de

religion à la Révolution française, Paris, Honoré-Champion, 2000, 221 p., pp. 93-107 et également, du même auteur, *Huguenots et Juifs*, Paris, Honoré-Champion, 2008, 228 p.

¹²⁰ *Supplément du Commentaire philosophique*, chap. XXIX, p. 534.

¹²¹ *Addition aux Pensées diverses*, O.D., III, chap. IV, p. 179a. Voy. également *Dict.*, article Socin (Fauste), rem. L.

¹²² *Addition aux Pensées diverses*, O.D., III, chap. IV, p. 179a.

¹²³ *Supplément du Commentaire philosophique*, chap. XXXI. Cette position le rapproche de Locke, mais, au contraire de celui-ci, Bayle avait eu à souffrir personnellement de la persécution catholique. En outre, les méfaits de la Ligue, l'assassinat d'Henri IV et les différents conflits du XVII^e siècle démontraient les risques d'allégeance d'un parti religieux à un chef étranger.

¹²⁴ Note n° 12 p. 240 du *Commentaire philosophique*, *op. cit.*, (Ed. J.-M. Gros).

¹²⁵ Valentin Gentilis, réfugié d'origine italienne à Genève, anti-trinitaire, chassé de Genève, fut arrêté à Lyon puis à Gex (qui appartenait alors au canton de Berne), et fut exécuté à Berne en 1566. Voy. *Dict.*, article Gentilis.

Genève, gens qui avaient sans doute de grandes erreurs mais nullement celle de l'intolérance »¹²⁶.

Or, Bayle avait déjà soulevé à plusieurs reprises cette question. Dans une lettre à Constant du 5 janvier 1691, il écrit que « le sentiment de la tolérance a été condamné dans le synode wallon d'Amsterdam »¹²⁷.

Jurieu, qui s'était brouillé avec Bayle, était le type même de l'intolérant au sein du refuge huguenot à Rotterdam. Il s'en prit successivement à « La Conseillère, pasteur à Altona, qu'il accusa de socinianisme, à Le Gendre, qu'il appela traître à l'Etat¹²⁸, à Huet, qu'il sut faire suspendre du ministère, à Papin, qu'il accusa également de socinianisme et qu'il réussit à faire destituer¹²⁹, et à Elie Saurin¹³⁰, qu'il appelait alternativement un hérétique latitudinaire¹³¹, un athée, un socinien, un anti-trinitaire, un photinien¹³², un nestorien¹³³, un pélagien¹³⁴ »¹³⁵. Or, le pasteur Gédéon Huet était un grand admirateur de la personne et de l'œuvre de Bayle et auteur d'une *Apologie pour les vrais tolérants*. Il partageait ses idées sur les droits de la conscience errante¹³⁶. Le 28 décembre 1693, Bayle écrit à Naudis « vous serez cent fois meilleur réformé si vous ne voyez notre religion qu'où elle est persécutée ; vous seriez scandalisé si vous la voyiez où elle domine »¹³⁷.

¹²⁶ *Supplément du Commentaire philosophique*, chap. XXXI, p. 540. Bernardin Ochín (1487-1564), ecclésiastique d'origine italienne, se réfugia à Genève, il fut expulsé de Bâle en plein hiver (*Dict.*, article Ochín). Jean Lascus était pasteur calviniste de l'Eglise flamande de Londres, contraint de quitter l'Angleterre, il tenta de se réfugier au Danemark mais il se heurta au refus de l'Eglise luthérienne et fut obligé de quitter le pays avec ses fidèles en plein hiver (voy. *Dict.*, article Westphale, Joachim, rem. I). Pierre Bayle n'a pas cité l'exécution de Jacques Gruet, athée et libertin, à Genève en 1547 à l'instigation de Calvin.

¹²⁷ *O.D.*, IV, pp. 652-653.

¹²⁸ Le Gendre, pasteur réfugié à Rotterdam, avait écrit sur les petits prophètes du Dauphiné, fut accusé devant son consistoire par Jurieu d'entretenir des correspondances en France et d'avoir une haine secrète de l'Etat (voy. *Dict.*, Vie de Bayle, p. 271).

¹²⁹ Isaac Papin, cousin de Denis, avait écrit un ouvrage tendant à réunir les chrétiens en les ramenant aux principes fondamentaux de la religion et à leur inspirer un esprit de tolérance sur les matières controversées. Bayle y ajouta une préface. Jurieu fit condamner ce livre par le synode et persécuta si violemment Papin que celui-ci retourna en France et abjura le protestantisme entre les mains de Bossuet (voy. Elisabeth LABROUSSE, *Pierre Bayle, du Pays de Foix à la cité d'Erasmus*, op. cit., note 30, p. 211).

¹³⁰ Elie Saurin (1639-1703), prêtre français condamné à la prison et au bannissement pour ne pas s'être découvert pendant une extrême-onction, se réfugia aux Pays-Bas et se convertit au protestantisme, il écrivit notamment les *Réflexions sur les droits de la conscience, où l'on fait voir la différence entre les droits de la conscience éclairée et ceux de la conscience errante et on marque les justes bornes de la tolérance civile en matière de religion* (1697).

¹³¹ Partisan d'une morale relâchée.

¹³² Membre d'une secte du IV^e siècle qui prétendait que le Saint Esprit n'était pas une personne divine et que Jésus était le fils de Joseph.

¹³³ Le nestorianisme, doctrine de Nestorius (381-451), patriarche de Constantinople, affirme que deux personnes coexistent en Jésus-Christ, l'une divine et l'autre humaine. Est anti-trinitaire.

¹³⁴ Adeptes du pélagianisme, doctrine de Pélage (IV^e siècle), moine breton ascète et vertueux qui niait la grâce et le péché originel.

¹³⁵ Cornelia SERRURIER, *Pierre Bayle en Hollande, étude historique et critique*, Lausanne, 1912, 224 p., voy. p. 104.

¹³⁶ Cornelia SERRURIER, op. cit., pp. 111-112. Sur cette question voy. H. BOST, *Le consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam 1681-1706*, Paris, Honoré-Champion, 2008, 453 p.

¹³⁷ Elisabeth LABROUSSE, *Pierre Bayle, du pays de Foix à la cité d'Erasmus*, op. cit., note 40, p. 90. Naudis était un cousin de Pierre Bayle, du côté maternel.

A la suite du *Commentaire philosophique*, il déclare qu'on « passe presque pour hérétique, jusque chez les protestants lorsqu'on parle avec quelque force pour la tolérance comme j'ai fait »¹³⁸. Cette assertion n'était d'ailleurs pas sans fondement car dans le *Tableau du socinianisme*, Jurieu avait affirmé que « quelque orthodoxe qu'un théologien paraisse d'ailleurs, cette seule opinion qu'on doit tolérer toutes sortes d'hérésies dans la société civile me le rend suspect d'hétérodoxie »¹³⁹. Il est toutefois nécessaire de nuancer ce propos, d'une part, parce qu'aux Pays-Bas, le pouvoir politique ne se mêlait pratiquement pas des rivalités entre les différentes sectes chrétiennes, ce qui permettait une tolérance non seulement entre les chrétiens mais aussi à l'égard des juifs, et, d'autre part, il existait au sein du refuge huguenot, bien que minoritaire, un fort courant en faveur de la tolérance¹⁴⁰. Bayle d'ailleurs rappelle que « quand les Etats de Hollande tolèrent le judaïsme et le papisme, ils s'éloignent de leur confession de foi, etc. ... ils ne se règlent que sur des raisons humaines. Si une sage tolérance de diverses religions fait quelquefois la tranquillité et la prospérité d'un pays, la religion n'en est point la cause puisqu'au contraire il a fallu sacrifier à la politique l'un des articles de la confession de foi »¹⁴¹.

Bayle se rend compte ultérieurement que sa définition de la « conscience » est insuffisante car il existe deux acceptions. La première désigne la conscience morale comme siège des principes généraux rationnels et un sens nouveau qui apparaît au XVII^e siècle et qui est la capacité qu'a le sujet d'appréhender sa propre réalité intérieure. « Or, c'est cette conscience-là, lieu des convictions intérieures du sujet, en particulier religieuses, qui peut être erronée et non la conscience morale rationnelle qui ne peut tout au plus qu'être « obscurcie » par les passions ou un zèle religieux fanatique »¹⁴². A la fin de sa vie, Bayle revient ainsi à la définition traditionnelle de la conscience comme un juge intérieur des actions humaines en fonction, non pas de commandements divins mais de la loi morale¹⁴³.

Mais le « droit à l'erreur » peut troubler l'ordre public en favorisant à travers le fanatisme, les passions les plus nocives. Le crime d'un fanatique, même accompli en conscience, reste donc un crime¹⁴⁴ et cela est à craindre « d'esprits mélancoliques, ou grands zéloteurs de la religion, à qui des directeurs de conscience, grands scélérats, peuvent inspirer le dessein de tuer ... »¹⁴⁵.

Pierre Bayle remarque de plus en plus au fil de son œuvre que la religion est un facteur de troubles et de dissensions. « Or, il est sûr que la doctrine de la tolérance ne produit rien, si quelque secte en fait profession, c'est parce qu'elle en a besoin et qu'il y a lieu de croire que si elle devenait dominante, elle l'abandonnerait aussitôt ... La religion trouble le repos public quand elle forme des sectes, l'autre est que la tolérance pourrait rendre utile

¹³⁸ *Supplément du Commentaire philosophique*, chap. XXIX, p. 535.

¹³⁹ Elisabeth LABROUSSE, *Pierre Bayle, entre hétérodoxie et rigorisme*, *op. cit.*, note 93 a, p. 440.

¹⁴⁰ Voy. Cornelia SERRURIER, *op. cit.*, p. 112 et J.-M. GROS, note n° 31, pp. 74-75 du *Commentaire philosophique*, *op. cit.*

¹⁴¹ *R.Q.P.*, IV, p. 1013. Pierre Bayle note dans l'avertissement à l'*Addition aux Pensées diverses* « Grâce à Dieu, nous vivons dans un pays où les lois de l'équité sont incomparablement mieux observées », *O.D.*, III, p. 162b).

¹⁴² J.-M. GROS, note n° 15, pp. 145-146, *Commentaire philosophique*, *op. cit.*

¹⁴³ Gianluca MORI, « Conscience et tolérance », *Bayle philosophe*, *op. cit.*, pp. 273-320, voy. pp. 306-309.

¹⁴⁴ J.-M. GROS, note n° 9, pp. 299-300, *Commentaire philosophique*, *op. cit.*

¹⁴⁵ *Commentaire philosophique*, II, chap. IX, p. 304 (Ed. J.-M. Gros).

au bien temporel des sociétés la diversité des religions. On peut croire la seconde de ces deux choses et soutenir pourtant la première comme un fait certain, réel, incontestable et presque irrémédiable et inévitable »¹⁴⁶.

Il observe que « s'il se trouvait que la religion et la conscience chargées d'erreur monstrueuses fissent faire beaucoup plus de mal que de bien, il est visible que tout homme de bon sens aimerait mieux vivre dans une société sans religion que dans une société infectée d'une telle religion »¹⁴⁷.

Constatant à nouveau que « de tous les schismes, il n'y en a point qui aient causé plus de troubles et plus de ravages que ceux qui se sont élevés dans la religion chrétienne »¹⁴⁸ et que « ce que le christianisme a commis de violences, soit pour extirper l'idolâtrie, soit pour étouffer les hérésies, soit pour maintenir les sectes qui se séparaient du gros de l'arbre, ne saurait être exprimé, l'histoire en inspire de l'horreur, on en frémit pour peu qu'on soit débonnaire »¹⁴⁹.

Revenant sur l'idée qu'il avait exprimée dans *l'Addition aux Pensées diverses*, il énonce que « si la peste rendait désertes quelques provinces d'Angleterre et qu'il fallait nécessairement choisir pour les repeupler ou une colonie de spinozistes [c'est-à-dire athées] ou une colonie de papistes bien pourvue de missionnaires par la congrégation de *Propaganda*, croit-il que le Parlement d'Angleterre préférerait celle-ci à celle-là ? Il n'y a point de protestant en Angleterre qui ne craignît plus de troubles et plus de désordres dans le gouvernement, si la nouvelle peuplade était fort zélée pour le papisme que si elle ne se souciait ni du papisme ni d'aucune autre religion »¹⁵⁰.

Finalement, c'est l'athéisme qui pourrait être accepté par toutes les sociétés : « le papisme est plus dangereux que l'athéisme à une société protestante et les papistes diraient que la tolérance des athées est moins dangereuse que celle des hérétiques, quels troubles, quels désordres sont la suite d'une telle préoccupation qui ne tombera jamais dans l'esprit d'un spinoziste »¹⁵¹.

En effet, pour l'athée « la raison, le respect pour le public, l'honneur humain, la laideur de l'injustice l'empêcheront assez souvent de faire du tort à son prochain. Mais un homme qui se persuade qu'en exterminant les hérésies, il avance le règne de Dieu et qu'il gagnera un plus haut degré de gloire dans le Paradis, après avoir été admiré sur la terre, comblé de louanges et de présents, comme le protecteur de la vérité, un tel homme, dis-je, foulera aux pieds toutes les règles de la morale et bien loin d'être refrené par les remords, il se sentira poussé par sa conscience à se servir de toutes forces de moyens pour empêcher qu'on ne continue de blasphémer le saint nom de Dieu. Quels ravages cela ne cause-t-il pas dans une société ! »¹⁵².

¹⁴⁶ *R.Q.P.*, IV, p. 1011. *Voy. aussi Dict.*, article Charon, rem. P.

¹⁴⁷ *R.Q.P.*, III, chap. XXIX, p. 985.

¹⁴⁸ *R.Q.P.*, IV, p. 1011.

¹⁴⁹ *R.Q.P.*, III, chap. XXI, p. 958.

¹⁵⁰ *R.Q.P.*, III, chap. XX, p. 954.

¹⁵¹ *R.Q.P.*, III, chap. XX, p. 955.

¹⁵² *R.Q.P.*, III, chap. XX, p. 955.

« Il est infiniment plus dangereux qu'un orthodoxe ne devienne ou mahométan ou socinien ou papiste qu'il n'est dangereux qu'il ne devienne athée ». De ce fait, une société privée de religion pourrait se maintenir¹⁵³.

Le seul rempart contre le fanatisme et l'intolérance est un Etat « athée », c'est-à-dire indifférent à toute religion, fondé sur la laïcité et qui doit se garder de s'immiscer dans les affaires religieuses¹⁵⁴. « Il eut mieux valu aux Eglises réformées de France d'avoir un roi spinoziste et dont tous les autres sujets auraient été spinozistes que d'avoir un monarque rempli de zèle pour la papauté et dont la plupart étaient animés du même esprit » écrit-il¹⁵⁵.

Ainsi, la théorie de la tolérance chez Bayle ne peut se concevoir qu'en appréhendant l'intégralité de son œuvre. La seule lecture du *Commentaire philosophique*, voire du *Supplément du Commentaire philosophique* ne suffit pas pour déterminer qu'il a voulu fonder une tolérance universelle et laïque. Il affirme lui-même que « vingt ans d'étude peuvent produire de grands changements dans une tête et font bien voir du pays » mais, pour lui, « je n'ai senti aucun changement dans mes opinions »¹⁵⁶.

III. CONCLUSION

Les idées de Pierre Bayle, réfugié, citoyen du monde, pacifiste, étaient en avance sur son temps¹⁵⁷. Il proclamait que la liberté de conscience est un droit inaliénable et inviolable de l'homme, un siècle avant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Sur la question de la tolérance, il ne sera égalé que par les écrivains les plus radicaux du XVIII^e siècle¹⁵⁸ et sur celle de la torture, il faudra attendre Beccaria dans son livre *Des délits et des peines* pour qu'elle soit aussi vivement dénoncée¹⁵⁹. Quant à la défense de l'athée, elle sera éclipsée au siècle des Lumières par les tenants du déisme¹⁶⁰. Même Voltaire, au début indulgent à l'égard des athées, en est venu par la suite à défendre la thèse d'un « Dieu rémunérateur et vengeur » comme une nécessité sociale et politique. Dans le *Dictionnaire philosophique*, article Athée, il critique Bayle en prétendant qu'une société d'athées serait impossible parce que « des hommes qui n'auraient pas de frein, ne pourraient jamais vivre ensemble ... les lois ne peuvent rien contre les crimes secrets ... il

¹⁵³ *Entretiens de Maxime et Thémiste*, chap. XIV, p. 36.

¹⁵⁴ Jean-Michel GROS, *Pierre Bayle, pour une histoire critique de la philosophie*, Paris, Honoré-Champion, 2001, 824 p., voy. p. 32.

¹⁵⁵ *R.Q.P.*, III, chap. XX, p. 955. Dans *l'Addition aux Pensées diverses*, il préfère « un roi fainéant à un roi tyran », *O.D.*, III, p. 177.

¹⁵⁶ *Continuation des Pensées diverses*, § 39, p. 241.

¹⁵⁷ Certaines de ses idées ne seront acceptées par l'Eglise catholique que près de trois siècles plus tard lors du concile de Vatican II.

¹⁵⁸ Jonathan I. ISRAEL, *op. cit.*, p. 151.

¹⁵⁹ J.-M. GROS, note 6, p. 199, *Commentaire philosophique, op. cit.*

¹⁶⁰ Le préambule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen précise qu'elle est effectuée « en présence et sous les auspices de l'Être suprême ». Sur le déisme, voy. Daniel L. PALS, *Introducing Religion*, Oxford University Press, 2009, XXVI + 374 p., voy. p. XV.

faut un Dieu vengeur qui punisse dans ce monde-ci ou dans l'autre les méchants échappés à la justice humaine »¹⁶¹.

Or, à notre siècle, les ravages de l'intolérance religieuse sont omniprésents et, malheureusement, l'actualité nous en donne des exemples quotidiennement : « force est de constater que les religions - particulièrement les religions monothéistes, dites « révélées » - ne se caractérisent pas par la tolérance à l'égard d'opinions différentes ou d'éthiques divergentes. La volonté qu'elles expriment d'imposer leurs modes de pensée et leurs conceptions morales ... est de nature à inquiéter les agnostiques et autres mécréants »¹⁶².

Trois siècles après le décès de Pierre Bayle, il devient urgent de faire connaître ses idées et, notamment celles relatives à l'esprit critique et à la tolérance, en diffusant plus largement ses œuvres et en enseignant sa philosophie qui devrait être une référence pour de nombreuses personnes soucieuses de garantir la laïcité et la liberté de conscience¹⁶³.

¹⁶¹ Haydn MASON, *op. cit.*, p. 449.

¹⁶² Pierre LAMBERT, « Le XXI^e siècle sera-t-il religieux ou ne sera (-t-il) pas ? », *Libertés, justice, tolérance, mélanges en hommage au doyen Gérard Cohen-Jonathan*, Bruxelles, Bruylant, 2004, Tome 2, pp. 1067-1082, voy. p. 1067. Voy. pour lutter contre le créationnisme, Jerry COYNE, *Why Evolution is True*, Oxford University Press, 2009, 309 p.

¹⁶³ Il convient de rendre hommage aux universitaires, chercheurs qui ont au cours des dernières années particulièrement travaillé sur l'œuvre de Pierre Bayle (sans être exhaustif): Olivier Abel ; Lorenzo Bianchi ; Hubert Bost ; Hans Bots ; Wiep van Bunge ; Jean-Michel Gros ; Jonathan I. Israel ; Elisabeth Labrousse ; Antony McKenna ; Gianluca Mori ; Pierre-François Moreau ; Gianni Paganini ; Marie-Cristina Pitassi ; Myriam Yardeni.